

Nom et Prénom : LAHOUAZI Mehdi

Qualité : Maître de conférences de droit public

Courriel : lahouazi@unistra.fr

Thèmes de recherche

- Droit des modes alternatifs de règlement des différends
- Droit public économique
- Droit de la sécurité intérieure et extérieure

Principales publications

I. Ouvrages

- 1) *Le développement des modes alternatifs de règlement des différends dans les contrats administratifs*, Thèse, Lyon III, 2017, à paraître aux éditions L'Harmattan.
- 2) *Les modes alternatifs de règlement des différends en droit administratif*, avec J.-Ph. Tricoit, à paraître aux éditions Lextenso.

II. Etudes

- 3) « Le régime administratif d'ordre public », avec M. Chambon, à paraître à l'AJDA.
- 4) « La définition de la guerre en droit public français », *RDP* 2019, p. 321.
- 5) « La régulation de la concurrence au Royaume-Uni après le Brexit : Quelles perspectives ? », *RLDA* 2020, supplément, n° 158, p. 35.

- 6) « L'arbitrage en matière de marchés publics et de concessions : les apports insuffisants du code de la commande publique », *Contrats publics* 2019, n° 194, p. 50.
- 7) « Arbitrage et personnes publiques. Retour sur l'article 6 de la loi du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 », *Droit Administratif* 2018, n° 11, étude 11.
- 8) « Privatisation vs. Nationalisation : Faut-il choisir son camp ? Réflexions à partir d'une comparaison franco-britannique relative au rail », avec Aurélien Antoine, *AJDA* 2018, p. 1758.
- 9) « La réparation du préjudice subi par les acheteurs du fait des pratiques anticoncurrentielles dans les marchés publics : le nouveau régime du *private enforcement* », *JCP A* 2018, n° 15, 2123.

III. Notes de jurisprudence et chroniques

- 10) « Chronique de droit des modes alternatifs de règlement des différends. - Textes et décisions de juillet à décembre 2020 », à paraître au *JCP A*.
- 11) « Le juge administratif français de l'*exequatur* des sentences arbitrales internationales », note sous *T.A. Poitiers*, 15 déc. 2020, n° 1900262, à paraître à la *RFDA*.
- 12) « Responsabilité sans faute de l'Etat du fait d'un attroupement et usage du LBD : lorsque le juge administratif se saisit de la question des violences policières », note sous *T.A. Lyon*, 25 novembre 2020, n° 1908886, *JCP A* 2020, n° 4, comm. 2034.
- 13) « Chronique de droit des modes alternatifs de règlement des différends. - Textes et décisions de janvier à juin 2020 », *JCP A* 2020, n° 43, chron. 2273.
- 14) « L'application du recours Tarn-et-Garonne aux contrats de transaction », note sous *C.A.A. Douai*, 27 févr. 2020, n° 18DA02505, *AJDA* 2020, p. 2032.
- 15) « Chronique de droit des modes alternatifs de règlement des différends. - Textes et décisions de janvier à décembre 2019 », *JCPA* 2020, n° 15, chron. 2113.
- 16) « De l'intérêt d'une rédaction claire et non équivoque des clauses de règlement amiable dans les contrats administratifs », note sous *C.E.*, 20 sept. 2019, *Société Valéor*, 7^{ème} et 2^{ème} ch. réunies, n° 419381, *JCP A* 2019, n° 48, comm. 2382.
- 17) « Non une mauvaise transaction ne vaut pas mieux qu'un bon procès », note sous *T.A. Bordeaux*, 19 juill. 2019, *Bordeaux Métropole*, n° 1902219, *AJDA* 2019, p. 2381.

- 18) « L'arbitrage interdisciplinaire (droit privé, droit public, droit de l'Union européenne). – Janvier 2018 – Décembre 2018 », chronique avec Mathieu Combet, *RLDA* 2019, n° 148, p. 52, spé. p. 55-59 (droit public et droit de l'Union européenne).
- 19) « Aides d'État et garantie illimitée : l'extension de la présomption simple d'avantage concurrentiel aux relations entre un EPIC et ses clients et fournisseurs », note sous *CJUE, 5^{ème} Ch., 19 sept. 2018, Commission européenne c./ France et IFP Énergies Nouvelles*, *RDUE* 2018, n° 4, p. 283.
- 20) « L'arrêt Achmea ou les dissonances entre l'arbitrage d'investissement et le droit de l'Union européenne », note sous *CJUE, Gr. Ch., 6 mars 2018, Slowakische Republik c./ Achmea BV, aff. C-284/16, Revue du droit de l'Union européenne* 2018, n° 2, p. 617.
- 21) « Arbitrage international et marchés publics : entre innovation et méfiance de la Cour administrative d'appel de Bordeaux », note sous *C.A.A. Bordeaux, 12 juill. 2016, Syndicat mixte des aéroports de Charente, 1^{ère} et 2^{ème} ch. réunies, n° 13BX02331, JCP A* 2017, n° 9, 2066.
- 22) « Exequatur d'une sentence arbitrale internationale rendue à l'étranger et relative à un marché public. – Quelle est la place du juge administratif dans l'internationalisation des contrats administratifs ? », note sous *Cass. 1^{ère} Civ., 8 juill. 2015, Société Ryanair et autres*, n° 13-25.846, *JCP A* 2016, n° 7, 2045.

IV. Contribution à des ouvrages collectifs

- 23) « Entre appropriation et rejet de l'arbitrage par le juge administratif », note sous *C.A.A. Lyon, 27 déc. 2007, SA Lagarde et Meregnani, n° 03LY01017, Lebon, p. 589, in C. Chamard-Heim, E. Untermaier-Kerléo et C. Meurant (dir.), Les grands arrêts des juridictions administratives lyonnaises. A paraître.*
- 24) « L'arbitrage des différends de droit administratif : les oscillations entre procédure extraordinaire et procédure ordinaire » in Mme R. Guillas (dir.), *Procédure ordinaire et procédure extraordinaire. A paraître. Publication réalisée par la Société de Législation Comparée.*

V. Contributions à des colloques – Sites internet

- 25) « Brexit et droit de la concurrence », intervention réalisée lors de la journée internationale d'étude sur le Brexit (dir. M. le Professeur Aurélien Antoine), 7 décembre 2018, Université Jean Monnet, Saint-Etienne en partenariat avec la Maison Française d'Oxford.

26) « Le contrôle de l'État de droit en Europe : à propos des clauses d'exclusion dans les traités fondateurs des organisations internationales », discutant lors du colloque international *Quel État de droit dans une Europe en crise* (dir. Mme le Professeur M.-L. Basilien Gainche et M. le Professeur E. Carpano), 11 et 12 octobre 2018, Université Jean Moulin Lyon III.

27) « L'arbitrage des différends de droit administratif », intervention lors du colloque international *Procédure ordinaire et procédure extraordinaire* organisé par l'Association Française des Jeunes Historiens du Droit en partenariat avec l'Association des Historiens du Droit de l'Ouest à l'Université Paris II Panthéon-Assas les 23 et 24 juin 2017.

28) « Droit des aides d'État et Brexit : de la continuité dans la rupture. À propos de la lettre du Gouvernement du 28 mars 2018 », article pour *L'Observatoire du Brexit* (<https://brexit.hypotheses.org/>), 26 avril 2018.

Enseignements actuels – Cours Magistraux

Université de Strasbourg

- Finances de l'Etat (3^{ème} année – Licence Administration publique – IPAG)
- Finances publiques (Préparation aux concours de l'Administration - IPAG)
- Institutions administratives (1^{ère} année – Licence AES – Faculté de droit)

Université d'Ain-Shams (Caire, Egypte)

- Droit Administratif Général (2^{ème} année du Diplôme d'études juridiques françaises)

Responsabilités administratives et éditoriales

- Responsable de la Licence Administration Publique – IPAG, Université de Strasbourg.
- Responsable de la chronique semestrielle de droit des modes alternatifs de règlement des différends pour *La Semaine Juridique Éd. Administrations et Collectivités territoriales*.

Parcours universitaire

2020 : Admissible au concours national d'agrégation de droit public.

2019 : Qualifié aux fonctions de Maître de conférences en droit public (appel au groupe).

2014 - 2017 : Doctorat en droit public, Faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon III. Thèse réalisée en convention CIFRE au sein du cabinet d'avocats EY et soutenue le 24 novembre 2017 sur le sujet suivant : « *Le développement des modes alternatifs de règlement des différends dans les contrats administratifs* »

Fonctions universitaires

Depuis 2020 : Maître de conférences de droit public, Université de Strasbourg.

Depuis 2019 : Chargé d'enseignement, Université d'Ain-Shams au Caire, Egypte.

2019-2020 : Chargé d'enseignement, Université Catholique de Lyon / Colleur en droit administratif pour la deuxième année de classe préparatoire « ENS CACHAN DI » au Lycée Juliette Récamier à Lyon.

2017-2019 : A.T.E.R., Université Jean Moulin Lyon III.

2014-2017 Chargé d'enseignement vacataire, Universités Lumière - Lyon II et Jean Moulin - Lyon III.